

*Aunis -
Sud*
Imagine la futuralté

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024 D 107

**Portant sur une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
ainsi qu'à la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet 2024-2025
« Cultures Connectées »**

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2020-07-09 du 16 juillet 2020, n°2020-09-04 du 8 septembre 2020, n°2021-04-03 du 20 avril 2021 et n°2023-05-19 du 16 mai 2023, portant sur les délégations du conseil communautaire à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant que parmi les délégations octroyées au Président figure celle l'autorisant à formuler des demandes de subvention auprès des organismes publics ou privés relatives aux projets menés par la Communauté de Communes,

Considérant le projet de valorisation du site archéologique situé sur la commune de Saint Saturnin du Bois par des dispositifs de médiation dont des dispositifs numériques,

Considérant :

- L'absence d'espace muséographique,
- L'absence de réel espace de conservation du mobilier archéologique de Saint-Saturnin-du-Bois,
- La mission de valorisation des résultats de recherches des archéologues au site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois,
- La mission de valorisation et de conservation du mobilier archéologique en provenance du site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois,
- La tenue de plusieurs événements de collecte des mémoires et des archives auprès des habitants de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le cadre du projet Histoparty soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine,
- La nécessité de valoriser les résultats de ces collectes,
- La venue d'intervenants du laboratoire PRIAE, spécialisés dans la numérisation de mobiliers archéologiques dans le cadre d'un projet Education Artistique et Culturelle soutenue par la Drac Nouvelle Aquitaine, le Rectorat, la Région Nouvelle Aquitaine et le département de la Charente Maritime.

Considérant que dans le cadre d'actions portant sur la valorisation touristique et culturelle de la villa gallo-romaine à Saint-Saturnin-du-Bois, la Communauté de Communes Aunis Sud peut prétendre à une subvention d'un montant de **20 000 € HT** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'appel à projets « Cultures Connectées ».

AR Prefecture

017-200041614-20241218-2024D107-DE
Reçu le 19/12/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- de valider le plan de financement 2025-2026, consacré au projet de création d'un musée virtuel :

DEPENSES	Montants en euros HT	RECETTES	Montants en euros HT
Opération de numérisation du mobilier archéologique	21 660	DRAC – Région Nouvelle Aquitaine cultures connectées (30%)	20 000
Création d'un musée virtuel	20 000		
Ecran numérique	2 000		
3 tablettes numériques mobiles	2 500	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement (60%)	29 660
Déploiement de l'application sur tablettes mobiles	3 500		
Total Dépenses HT	49 660 €	Total Recettes H. T	49 660 €

ARTICLE 2 :

- d'établir le calendrier pour la réalisation de ce projet et son budget détaillé pour 2025 et pour 2026 :

Année d'opération	DEPENSES	Montants en euros HT	RECETTES	Montants en euros HT
2025	Opération de numérisation du mobilier archéologique	21 660	DRAC – Région Nouvelle Aquitaine cultures connectées (30%)	20 000
	3 tablettes numériques mobiles	2 500	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement (60%)	6 160
	Ecran numérique	2 000		
	TOTAL 2025	26 160 € HT	TOTAL 2025	26 160 € HT
2026	Création d'un musée virtuel	20 000	Communauté de Communes Aunis Sud Autofinancement (100%)	23 500
	Déploiement de l'application sur tablettes mobiles	3 500		
	TOTAL 2026	23 500 € HT	TOTAL 2026	23 500 € HT
2025-2026	Total Dépenses HT du projet	49 660 € HT	Total Recettes HT du projet	49 660 € HT

ARTICLE 3 :

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région Nouvelle Aquitaine et de signer tous les documents afférents aux opérations suivantes :
 - Numérisation du mobilier archéologique
 - Création d'un musée virtuel

AR Prefecture

017-200041614-20241218-2024D107-DE
Reçu le 19/12/2024

ARTICLE 4 :

- de solliciter pour l'année 2025, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention d'un montant total de **20 000 € HT**, pour la réalisation de ces projets.

ARTICLE 5 :

- les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et 2026 permettant de réaliser les projets de valorisation du site archéologique de Saint-Saturnin-du-Bois.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente décision.

ARTICLE 7 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Services de gestion comptable de Ferrières,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Fait à Surgères, le 18 décembre 2024

Le Président,

Jean GORIOUX



Télétransmission de la décision en préfecture.

sous le numéro : 017-200041614-2024 1218 - 2024.D107-DE
le : 19 DEC. 2024

Date de publication sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : 24 DEC. 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX Président de la Communauté de Communes Aunis Sud

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20241218-2024D107-DE
Reçu le 19/12/2024